

Mesures prises par le CESA – contexte lié au coronavirus

Cette note reprend les informations transmises dans le mail du 13/03/2020 ainsi que des informations complémentaires.

Table des matières

1. Introduction.....	1
2. Les mesures d'hygiène et de prophylaxie	1
3. Les cours	2
4. La remise des travaux.....	2
5. L'accès à l'école	2
6. Les autres activités organisées à l'école.....	3
7. Les stages.....	3
8. Les entretiens de pratique professionnelle.....	3
10. La communication avec les étudiants - les enseignants – le personnel non chargé de cours – la direction	4
11. Les démarches administratives nécessaires aux étudiants.....	4
12. Évaluations des mesures prises par l'école	4

1. Introduction

La date de fin des mesures prise (04/04/2020) est susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution de la situation et des consignes qui seront données au fur et à mesure par les autorités

Des informations complémentaires suivront en temps utiles.

Étant donné le contexte très particulier et les conséquences de ces mesures, il est demandé à chacun des enseignants d'imaginer des solutions créatives qui nous permettront de faire face ensemble à ces contingences, de relever les défis qui nous attendent.

Le Gouvernement de la Communauté française a décidé ce vendredi 13.03 de suspendre tous les cours en présentiel dans l'enseignement non obligatoire (enseignement supérieur et de promotion sociale).

En conclusion, nos écoles **ne sont donc pas fermées**, mais invitées à mettre en place des alternatives aux cours traditionnels en « amphithéâtre » ou en endroit confiné.

2. Les mesures d'hygiène et de prophylaxie

Les mesures élémentaires d'hygiène à prendre pour lutter contre la propagation du virus doivent être respectées :

- un élément important est notamment l'**hygiène des mains** → se laver les mains très régulièrement ;

- éviter de serrer la main ou d'embrasser son interlocuteur ;
 - tousser dans son coude
 - utilisation de mouchoirs en papier
- Tout contact (entre étudiants – enseignants – membres du personnel non chargés de cours) doit respecter les mesures de prévention et d'hygiène.

3. Les cours

- Ils sont suspendus dès ce samedi 14/03/2020, et ce jusqu'au samedi 04/04/2020 compris ;
- concernant les cours-classes, il est demandé à chaque enseignant :
 - de réfléchir, là où il en est dans le processus d'apprentissage, à des activités (pour poursuivre l'apprentissage) et/ou à des évaluations adaptées ;
 - d'être conscient qu'il nous sera impossible de reporter les cours ultérieurement ;
 - d'être attentif aux étudiants qui n'auraient pas accès à l'outil informatique ; et en même temps, un effort doit être fait à tout niveau, y compris chez les étudiants afin de trouver des solutions ;
 - de communiquer aux étudiants dès que possible les mesures proposées ;
- Il est demandé d'étaler les travaux, exercices ou autres initiatives proposées aux étudiants sur ces 3 semaines et de coller autant que faire se peut à l'horaire qui était prévu (que les étudiants utilisent les plages prévues pour travailler ;

4. La remise des travaux

- les travaux des étudiants dont la remise était programmée ces semaines-ci, sont à transmettre/réceptionner par mail afin d'éviter les "déplacements inutiles" et nous adaptons nos pratiques à cette contrainte ;
- si difficulté majeure (envoi par mail impossible uniquement) : possibilité d'un envoi postal ou de venir déposer dans la boîte aux lettres à front de rue (n°10), le courrier sera relevé tous les jours et les enseignants peuvent venir chercher les travaux ;

5. L'accès à l'école

- rappel des éléments repris dans la circulaire 7509 (reçue ce 13-03 en soirée) :
Les locaux (bibliothèque, locaux informatiques) restent accessibles aux étudiants ;
objectif : permettre notamment l'accès aux modules d'enseignement à distance ;
- Contexte de cet accès : respect des mesures de précaution ;
- autre objectif : permettre aux étudiants la réalisation des mesures-tâches-activités proposées par les enseignants durant la période de suspension des cours
- l'accès au bâtiment est organisé de manière telle à ce que des groupes restreints soient présents au sein de l'école ;
- pour pouvoir accéder au bâtiment
 - vous DEVEZ téléphoner LE MATIN pour prendre rendez-vous
 - vous ne pouvez pas vous rendre au CESA si vous êtes dans une des situations suivantes :
 - si vous souffrez d'un des symptômes du covid-19 (rhume, fièvre, toux sèche) ;
 - si vous êtes sous le coup d'une mesure de confinement ;

- si vous avez été en contact rapproché avec quelqu'un qui a été infecté ;
- semaine du 16/03 au 20/03 permanences « physiques » et téléphoniques les matins ;
- pour les semaines suivantes, une organisation similaire sera prévue sauf directives contraires reçues entre temps.

6. Les autres activités organisées à l'école (les évaluations, midi de l'information, réunions, les ateliers d'aide à la réussite, etc.)

- Elles sont suspendues en présentiel dès ce samedi 14/03/2020, et ce jusqu'au samedi 04/04/2020 ;
- pour les évaluations : voir point 4. « les cours »

7. Les stages

- Ils sont suspendus dès ce samedi 14/03/2020, et ce jusqu'au samedi 04/04/2020 compris ;
- un courrier officiel sera adressé à chaque lieu de stage par l'intermédiaire des profs de pratique professionnelle
- les profs de pratique professionnelle gèrent les éventuelles difficultés en lien avec cette mesure ;
- Marie-Claire Peters reste disponible pour toute difficulté plus pointue qui nécessiterait son intervention ;
- si un lieu de stage exprime une difficulté en lien avec l'absence du stagiaire : relayer l'information vers Marie-Claire Peters afin de gérer cette difficulté.

8. Les entretiens de pratique professionnelle

Ils sont suspendus dès ce samedi 14/03/2020, et ce jusqu'au samedi 04/04/2020 compris ; les profs de pratique restent en contact avec leurs étudiants et proposent des modalités particulières pour poursuivre le travail entamé ; ils mettent pour les étudiants de dernière année, d'autant plus l'accent sur les questions relatives aux épreuves intégrées. Nous invitons les profs de pratique à utiliser les applications de vidéoconférence (pour PC ou smartphone).

9. L'encadrement de l'épreuve intégrée

- les rendez-vous sont suspendus dès ce samedi 14/03/2020, et ce jusqu'au samedi 04/04/2020 compris ;
 - les contacts sont évidemment maintenus ; les étudiants risquent de se sentir en difficulté (stages, etc.) , le soutien est donc adapté à ces réalités singulières et nous comptons également sur le travail des promoteurs ;
- Nous invitons les profs de pratique à utiliser les applications de vidéoconférence (pour PC ou smartphone).

10. La communication avec les étudiants - les enseignants – le personnel non chargé de cours – la direction

- Pour faciliter les communications, vous trouverez ci-annexé un fichier qui reprend les adresses mail de l'ensemble des membres du personnel;
- le personnel non chargé de cours sera joignable par mail concernant les tâches, les suivis à réaliser et leurs prérogatives ;
- la direction reste disponible, par mail principalement (david.lambert@cesa.be) si vous n'avez pas trouvé de solutions par ailleurs ou en cas d'urgence ;

11. Les démarches administratives nécessaires aux étudiants

- les suivis et démarches administratives se réalisent principalement par l'échange de mail ; l'accès à l'école reste possible uniquement en cas de nécessité ; rendez-vous à solliciter par l'étudiant ;
- les personnes-ressources sont :
 - Martine Gomez : martinegomezvelasco@yahoo.fr
 - Marie Vanhaverbeke : marie.vanhaverbeke@cesa.be
 - assurances scolaire et responsabilité civile : Isabelle Campisi : isabelle.campisi@cesa.be
 - Elise Dion pour l'implantation de Bruxelles : elise.dion@cesa.be

12. Évaluations des mesures prises par l'école

Ces dernières feront l'objet d'une évaluation en interne chaque fin de semaine et des aménagements pourront être décidés et seront communiqués.